

Flash phytosanitaire du 13 février 2024 – Grandes cultures

Colza

Stade phénologique : reprise de la végétation, début d'élongation (CD 30) visible dans certaines parcelles. Les pluies abondantes ont localement conduit à une asphyxie des cultures (violette). Il est encore trop tôt pour prendre des décisions de remplacement.

Gros charançon de la tige du colza

Le vol du charançon de la tige a gentiment débuté dans les zones précoces, selon les observations du réseau romand (début du vol dès 9 à 11°C et 5°C de température du sol). **Poser les cuvettes.** Ne pas confondre le gros charançon de la tige du colza avec le charançon de la tige du chou, qui n'est pas nuisible et qui vole souvent en masse avant le gros charançon de la tige du colza. Le gros charançon de la tige du colza peut causer d'importants dégâts lorsque le colza se trouve au début de l'élongation.

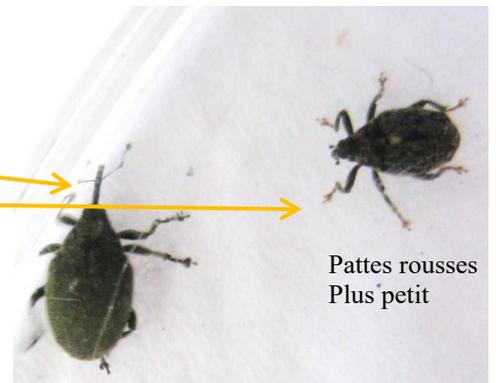


Comment surveiller les cultures ?

1. Poser les pièges (cuvettes jaunes ou plaques engluées) dans les parcelles de colza. Ces pièges permettent de repérer l'arrivée des insectes, mais pas de décider d'une intervention (voir plus bas sous « Contrôle »). Procéder ainsi pour la pose des pièges (voir FT Agridea 6.6.3) :

- Placer la cuvette jaune (dispositif le plus pratique) à au moins 10 mètres du bord de la parcelle, de manière à avoir le plus de chance de capturer des insectes, c'est-à-dire : si possible à proximité d'un champ de colza de l'année précédente, dans un endroit bien exposé et à l'abri du vent;
- Remplir la cuvette avec env. 1 l d'eau et ajouter du sel (antigel) et quelques gouttes de mouillant (liquide vaisselle par exemple);
- Placer le piège à hauteur de végétation (fond de la cuvette au niveau supérieur de la végétation);
- Contrôler régulièrement (au moins 1 fois par semaine).

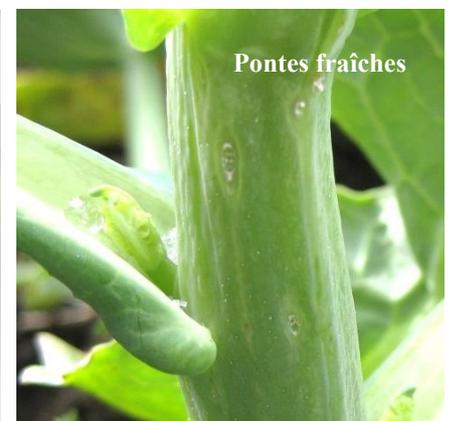
Ne pas confondre le gros charançon de la tige du colza avec le charançon de la tige du chou, qui n'est pas nuisible. Il se distingue par une plus grande taille et par l'extrémité noire de ses pattes (rousses pour le charançon de la tige du chou). Cette différence est la plus visible sur les insectes secs. La taille permet une distinction rapide des deux charançons présents dans la cuvette.



2. Rechercher les piqûres sur la tige principale: dès que l'élongation de la tige a débuté, sur 10 fois 5 plantes successives, bien réparties dans la parcelle. Les piqûres sont caractérisées par une petite perforation entourée de blanc.

Seuils d'intervention:

- Dès les premières piqûres dans les régions ayant régulièrement de fortes attaques ;
- Tige de 1 à 5 cm d'élongation : plus de 10 à 20% des plantes piquées ;
- Tige de 5 à 20 cm d'élongation : plus de 40 à 60% des plantes piquées.



Intervention : ne pas intervenir trop tôt, en aucun cas avant d'avoir observé les premières piqûres. Il est important de lutter contre le gros charançon de la tige du colza avant qu'il ne pondre ses œufs dans les tiges, car cela

provoque des déformations et des éclatements de la tige. Mais il a besoin d'un temps de maturation de 7 à 10 jours entre le début du vol et le début de la ponte. Laisser un **témoin** suffisamment grand (une demi-barre ou une pleine barre sur 10 m de long) en cas d'intervention.

Insecticides : la FT Agridea 6.6.7-6.6.10 contient des informations détaillées concernant la stratégie de lutte contre les insectes au printemps. S'il n'y a que des charançons (pas encore de méligèthes), des pyréthrinoïdes A (cyperméthrine, deltaméthrine ou lambda-cyhalothrine (Karate Zeon)) peuvent être utilisées. Ces produits sont efficaces, aussi à basse température. Dans le cas d'un traitement plus tardif, s'il y a déjà des méligèthes, ne plus utiliser de pyréthrinoïdes A, mais Blocker.

Rappel des conditions d'utilisation des pyréthrinoïdes:- la largeur de la zone non traitée le long des eaux de surface (cours d'eau, étangs, etc.) est de **100 m** pour toutes les pyréthrinoïdes, à l'exception de la lambda-cyhalothrine (p.ex. Karate Zeon, TAK 50 EG, Ravane 50 ou Techno) qui sont à 20 m. L'emploi de buses à injection d'air, par exemple, permet de réduire ces distances (voir FT Agridea 18.05.2).

ATTENTION : depuis l'année passée, une **autorisation de traitement** est nécessaire avant d'intervenir contre le gros charançon de la tige. Les demandes peuvent se faire par téléphone au Service phytosanitaire cantonal (numéros ci-dessous) ou directement par GELAN. L'octroi formel de l'autorisation se fait ensuite par GELAN.

Céréales d'automne

Stades phénologiques :

- Blé : levée à mi-tallage (CD 11 à CD 25).
- Orge : plein à fin tallage (CD 25 CD 29).

Certaines parcelles n'ont pas encore pu être semées. Parmi les blés d'automne, seule la variété Campanile est adaptée à un semis au printemps. Sinon, choisir des variétés de blé alternatives ou de printemps, telles que Diavel ou Gagnone.

Désherbage

→**FT Agridea 2.3.9-2.3.12**

Les températures clémentes de cet hiver ont été propices au développement des adventices. En cas de forte présence de graminées (vulpin, agrostide, brome, etc.), il ne faut pas tarder avant d'intervenir aussi bien en chimique qu'en mécanique.

Les conditions annoncées jusqu'à jeudi soir sont favorables au désherbage chimique. Les sulfonilurées ne devraient être appliqués qu'au-dessus de 5°C. Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de gels dans les 2-3 nuits suivant l'application, ni d'écarts de températures supérieurs à 15°C.

Tout traitement avant le 16 février nécessite une autorisation de traitement.

Suite aux pluies abondantes, certaines parcelles de céréales risquent la formation d'une croute de battance. Un passage avec la houe rotative permettra d'aérer ces céréales.

En plus, un premier passage avec la houe rotative améliore l'efficacité de la herse étrille. Une intervention le plus tôt possible sur des adventices peu développées est plus efficace.

Divers

Contrôle de l'état des cultures

→**FT Agridea 1.4.1-1.4.2 / 2.1.3**

En cas de mauvais hivernage, ne pas prendre de décision hâtive, mais attendre la vraie reprise de la végétation. Pour la procédure de contrôle et l'aide à la décision, voir la FT Agridea 1.4.1-1.4.2 et plus spécifiquement la FT 2.1.3 pour les céréales (comptages).